Université Péléforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire
https://www.ziglobitha.org

Indexation internationale

Ziglôbitha, revue des Arts, Linguistique, Littérature & Civilisations

Spécial
N°07
Octobre 2026

Ziglôbitha

Revue des Arts, Linguistique, Littérature & Civilisations

ISSN-L 2708-390X
E-ISSN 2709-2836

CC BY 4.0

LIGNE ÉDITORIALE



Ziglôbitha symbolise la quête de la perfection. Le mot, d'origine bété (langue kru de Côte d'Ivoire) est composé de trois (3) monèmes "zi" (grand, meilleur, perfection...), "glô" (village) et "bitha" (relation qui lie des personnes et détermine les rapports qu'elles entretiennent, amitié, camaraderie, solidarité). Ziglôbitha est la déclaration d'un mieux-être et du partage. Dans le cadre scientifique, ziglôbitha est un état d'esprit, un objectif à atteindre : lier des amitiés, s'ouvrir au monde, procurer de meilleures conditions de travail.

Ziglôbitha, revue interdisciplinaire des Arts, Linguistique, Littérature & Civilisations publie des articles inédits, à caractère scientifique. Ils auront été évalués en double aveugle par des membres du comité scientifique. Les langues de publication sont le français et l'anglais. Ziglôbitha est une revue des Lettres - Sciences humaines et s'adresse aux Chercheurs, Enseignants-Chercheurs et Étudiants.

M. GBAKRE Andoh Jean-Marie
Maître de Conférences
Directeur de publication
Revue Ziglôbitha

COMITÉ
DE RÉDACTION

Directeur de Publication

Dr GBAKRE Andoh Jean-Marie, Maître de Conférences, Université Péléforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire

Rédacteur en Chef

Dr TAPE Jean Martial, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

Secrétaires Éditoriaux

Dr (M. C.) TAKORE –KOUAME Aya Augustine, Maître de Conférences, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

Dr KOUASSI N'Dri Maurice, Maître-Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire

Dr KOFFI Niangoran Germain, Maître-Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire

Dr AMOA EVRARD, Maître-Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire

Dr KONATE Yaya, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

Dr EHIRE Laurent, Maître-Assistant, Maître-Assistant, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

Dr GBAKA Honoré Yoro, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

Secrétaires de Rédaction

Dr (M. C.) SIB Sié Justin, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

Dr (M. C.) ADOU KOUADIO Antoine, Maître de Conférences, Université Péléforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire

Dr DIAWARA Ibrahim, Maître-Assistant, École Normale Supérieure (ENSUP), Mali

Dr N'GUESSAN KOUASSI Apkan Désiré, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

Dr VAHOU Marcel, Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

Dr GOZE Thomas, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

Secrétaires

Dr YAO JACKIN Simplice, Université Peleforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire

Dr KOFFI HAMANYS BROUX De Ismael, Université Peleforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire

Dr AKREGBOU Boua Paulin Sylvain, Université Peleforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire

Dr GONDO Bleu Gildas, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

Dr DODO Jean-Claude, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

Comité scientifique & de Lecture

National

Pr ABOA Abia Alain Laurent, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
Pr ASSANVO Amoikon Dyhie, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
Pr BOGNY Yapo Joseph, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
Pr BOHUI Djédjé Hilaire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
Pr DAHIGO Guézé Habraham Aimé, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire
Pr KOUAME Koia Jean-Martial, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
Pr KRA Kouakou Appoh Enoc, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
Pr ALLABA Djama Ignace, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
Pr KONATE MAHAMOUD, Université Peleforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire
Dr (M. C) ADEPKATE Alain, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
Dr (M. C.) DJOKE Bodjé Théophile, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
Dr (M. C) GNIZAKO Symphorien Télesphore, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
Dr (M. C) HOUMEGA Munseu Alida, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
Dr (M. C) KOUADIO Pierre Adou Kouakou, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
Dr (M.C.) KOUASSI Konan Stanislas, Université Peleforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire
Dr (M. C) YEO Kanabein Oumar, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
Dr (M. C.) SEA Souhan Monhuet Yves, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

International

Pr BOUBACAR Camara, Université Gaston Berger, Sénégal
Pr BOUBA Kidakou Antoine, Université de Maroua, Cameroun
Pr KIYINDOU Alain, Université Bordeau Montaigne, France
Pr LOUM Daouda, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal
Pr LIGAN Dossou Charles, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Pr MOSE Chimoun, Université Gaston Berger, Sénégal
Pr TCHAA Pali, Université de Kara, Togo
Pr ADJERAN Mouphoutaou, Université Abomey Calavi, Bénin
Pr Bob BOBUTAKA Bateko, Institut Supérieur de Statistique de Kinshasa, République Démocratique du Congo (R.D.C.)
Dr (M. C) SOUMANNA Kindo Aissata, Université Abdou Moumouni, Niger
Dr (M. C) WALLA Pamessou, Université de Lomé, Togo
Dr (M. C.) Emmanuel Selorm GLIGBE, Université de Cape Coast, Ghana

Politique Éditoriale

Ziglôbitha publie des contributions originales (en français et en anglais) dans tous les domaines des Sciences du Langage, des Lettres, des Langues et de la Communication. En vertu du Code d'Éthique et de Déontologie du CAMES, toute contribution est l'apanage de son contributeur

---

Recommandation aux auteurs

- Le nombre de pages minimum : 10 pages, maximum : 18 pages,
- Interligne : 1,05.
- Numérotation numérique en chiffres arabes, en bas et à droite de la page concernée.
- Polices : Book Antiqua.
- Taille 12. Orientation :
- Portrait. Marge : Haut et Bas : 2,5cm, Droite et Gauche : 2,5cm.

Comment soumissionner ?

Tout manuscrit envoyé à la revue **Ziglôbitha** doit être inédit, c'est-à-dire n'ayant jamais été publié auparavant dans une autre revue. Les manuscrits doivent impérativement satisfaire les indications ci-dessous :

- **Titre :** La première page doit comporter le titre de l'article, les Prénoms et NOMS des auteurs, leur institution d'affiliation et leur adresse complète.
- **Résumé** ne doit pas dépasser 500 mots. Il doit être succinct de manière à faire ressortir l'essentiel de l'analyse.
- **Abstract** ne doit pas dépasser 500 mots. Il doit être succinct de manière à faire ressortir l'essentiel de l'analyse.
- **Mots-clés** ne doivent pas dépasser cinq mots.
- **Key words** ne doivent pas dépasser cinq mots.
- **Introduction** doit fournir suffisamment d'informations de base, situant le contexte dans lequel l'étude a été entreprise. Elle doit permettre au lecteur de juger la valeur qualitative de l'étude et évaluer les résultats acquis.
- **Corps du sujet :** Les différentes parties du corps du sujet doivent apparaître dans un ordre logique. (Ex : 1. ; 1.1 ; 1.2 ; 2. ; 2.1 ; 2.2 ; etc.). L'introduction et la conclusion ne sont pas numérotées.
- **Notes de bas de page** ne renvoient pas aux références bibliographiques, mais aux informations complémentaires.
- **Citation :** Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, des façons suivantes :

En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p.223), est : « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (…), »

Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

> Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation socio- historique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères.
>
> Diakité (1985, p.105)

- **Conclusion** ne doit pas faire double emploi avec le résumé et la discussion. Elle doit être un rappel des principaux résultats obtenus et des conséquences les plus importantes que l'on peut en déduire.
- **Références bibliographiques :** Les auteurs effectivement convoqués pour la rédaction seront mentionnés dans le texte avec l'année de publication, le tout entre parenthèses. Les références doivent être listées par ordre alphabétique, à la fin du manuscrit de la façon suivante :

    - **Journal** *:* Noms et prénoms de tous les auteurs, année de publication, titre complet de l'article, nom complet du journal, numéro et volume, les numéros de première et dernière page.
    - **Livres** *:* Noms et prénoms des auteurs, année de publication, titre complet du livre, éditeur, maison et lieu de publication.
    - **Proceedings** *:* Noms et prénoms des auteurs, année de publication, titre complet de l'article et des proceedings, année et lieu du congrès ou symposium, maison et lieu de publication, les numéros de la première et dernière page.

Politique d'évaluation

Les articles sont soumis à une double expertise à l'aveugle aux membres du comité scientifique spécialiste de domaine parmi ceux que couvre la revue. Ils renseignent chacun une fiche d'expertise détaillée avec, en conclusion, un avis sur la publication : soit « publication autorisée » (A), soit « publication acceptée sous réserve que les corrections requises soient effectuées » (B), soit enfin « publication non recommandée » (C).

- Si les deux avis sont favorables à la publication (A), le rédacteur en chef en fait une synthèse qu'il envoie à l'auteur.
- Si les deux avis émettent des réserves (B), les fiches, anonymées, sont envoyées à l'auteur par la même voie. Après correction, l'article est de nouveau soumis aux mêmes experts (dans la mesure du possible).

- Si les deux avis sont défavorables (C), les fiches, anonymées, sont envoyées à l'auteur par la même voie.
- Si les deux avis sont contradictoires, un troisième avis est requis auprès d'un des membres du comité scientifique et de lecture ; l'avis majoritaire déterminant la procédure de communication des résultats à l'auteur.

Déontologie

- L'auteur doit réserver l'exclusive de son article à la revue jusqu'à réception des résultats de l'expertise. Dans le cas où celle-ci est défavorable, l'auteur est libéré de tout contrat avec la revue sauf s'il décide d'améliorer son article et de le lui soumettre à nouveau en vue d'une éventuelle publication. Il ne peut plus disposer librement de son article, si celui-ci a été analysé et corrigé par les experts qui ont formulé, dans le détail, les recommandations en vue de son amélioration (cas de figure B).

- L'auteur ne peut plus disposer librement de son article si celui-ci, retenu pour publication, a bénéficié de l'intervention du comité d'édition pour sa mise en forme et en conformité. Il ne peut proposer un article qui a déjà été publié, sauf sous sa forme remaniée. Il est tenu, dans ce cas, de préciser par une note en bas de la première page, les références de la publication antérieure et les motivations de la nouvelle version. L'auteur plagiaire à hauteur d'environ 20% et plus du contenu de son article se verra notifié les sources plagiées et interdit de publication sur avis motivé.

- À moins de 20%, la reformulation des passages ciblés est une condition sine qua non pour une nouvelle expertise de son article. Le plagiat dont il est question ici n'implique pas les citations entre guillemets qui sont nécessairement référencées. L'auteur reste le seul responsable du contenu de son article même après sa publication dans la revue. Il doit valider, en dernière instance, la version de l'article à publier. L'auteur doit également, avant publication, signer une déclaration d'originalité et cession des droits de reproduction.

Éditeur, **Ziglôbitha**, Université Péléforo Gon Coulibaly

Ziglôbitha, Revue des Arts, Linguistique, Littérature & Civilisations

SOMMAIRE

Éditorial

AXE I - DIALOGUE ENTRE DROIT TRADITIONNEL ET DROIT MODERNE ENTRE LOI ÉCRITE ET JUSTICE PROVERBIALE : LA JUSTICE DES ANCÊTRES Á L'EPREUVE DE LA MODERNITÉ

01 **KONAN Kouakou Léon** — **05-14**
ENTRE LOI ÉCRITE ET JUSTICE PROVERBIALE : LA JUSTICE DES ANCÊTRES Á L'EPREUVE DE LA MODERNITÉ

02 **Francis Birame Daba SARR et Cheikh Moctar BA** — **15-24**
PALABRE ET JUSTICE CHEZ LES *SEEREER*

03 **Ibrahima FAYE** — **25-42**
ORALITÉ SÉNÉGALAISE EN CONSTRUCTION DISCURSIVE : UN PATRIMOINE HORS CHAMP DU DROIT D'AUTEUR ?

04 **Dago Michel GNESSOTE** — **43-54**
PROVERBES DIDA ET JUSTICE TRADITIONNELLE : FONCTIONS ET ENJEUX

AXE II : DROIT ET CROYANCES ANCESTRALES

05 **NOUMA Biauké Fulgence et ZINGUE Di** — **55-70**
TRADITION ET NORMATIVITE EN AFRIQUE : LES PARENTES A PLAISANTERIE COMME EXPRESSION DU DROIT COUTUMIER ET MECANISME JURIDIQUE ENDOGENE

06 **KOUAKOU Akissi Félicité** — **71-82**
LE PROVERBE, UN OUTIL DE RENFORCEMENT ARGUMENTATIF DU DROIT

07 **Mbaye THIAO** — **83-106**
LE DROIT COUTUMIER SEEREER : DES MYTHES ET DES IDÉAUX AU FONDEMENT DU VIVRE ENSEMBLE

08 **Abdoulaye DIONE** — **107-126**
DROIT COUTUMIER ET ORGANISATION FONCIÈRE DANS LA LITTÉRATURE ORALE SEEREER

AXE III- DROIT TRADITIONNEL ET PLACE DES FEMMES

09 **KINIMO Kaménan Sévérin** — **127-136**
DROIT TRADITIONNEL ET PLACE DES FEMMES DANS LES GENRES ORAUX : HERITAGE CULTUREL ET QUETE